

#COMPTE-RENDU

GT CARTOGRAPHIE DES CAP

DES RECUS MAJEURS POUR LES DROITS ET GARANTIES

Un second groupe de travail sur la future cartographie des CAP s'est tenu ce 3 juin 2021. Après une première présentation en mars dernier*, le ministère revient avec un projet validé par la DGAFP.

#DÉCLARATION DE LA CGT

Dans ses propos liminaires, la **CGT Finances** est revenue **sur son opposition à la loi de transformation Fonction Publique**. Les premières mises en œuvre, notamment au ministère de l'économie, des finances et de la relance, confirment nos craintes sur **des reculs majeurs pour les droits et garanties des collègues**. 

 Au contraire, **la CGT est attachée à des CAP avec des prérogatives renforcées et de proximité**. Les propositions faites par le ministère, avec notamment la suppression pure et simple des CAP locales, va à l'opposé de ce que nous défendons pour les agents.

Dans le détail des propositions : **nous maintenons notre différence d'appréciation juridique** sur l'indivisibilité des compétences que vous affirmez. Pour nous, il est possible de maintenir des CAP (locales et nationales) avec des compétences distinctes.

Ensuite, le ministère n'a pas retenu **la demande quasi-unanime de CAP par corps** (notamment pour la catégorie B et C DGFIP).

Résultat : les propositions formulées font passer le nombre de CAP nationales dans l'ensemble du ministère de **50 CAP nationales à 18** (en supprimant en plus toutes les CAP locales). Pour la CGT, ce n'est pas acceptable. Il faut, à minima, maintenir des CAP par corps, comme le permet de décret.

 Enfin, **la CGT s'oppose au principe de CAP ministérielle pour l'encadrement supérieur**. Ces CAP doivent être maintenue au niveau directionnel.

 **La CGT a rappelé sa demande de connaître le nombre d'élus avant et après réforme.**

*<https://www.cgtf finances.fr/vie-des-agents/comite-technique-ministeriel/article/compte-rendu-du-gt-nouvelle-cartographie-des-cap-un-recul-sans-precedent>

LES PROPOSITIONS DU MINISTÈRE

CAP	Effectifs relevant de la CAP
CORPS DE CATEGORIE A	
1 CAP encadrement supérieur	3 973
Inspection générale des finances	214
Ingénieurs des mines	1 036
contrôle général économique et financier	138
administrateurs civils	806
administrateurs des finances publiques	711
Inspection générale de l'INSEE	87
administrateurs INSEE	679
conseillers économiques à l'étranger	76
administrateurs des postes et télécommunications	226
2 CAP agents de catégorie A	4 239
attachés d'administration	2 043
attachés économiques à l'étranger	122
ingénieurs de l'industrie et des mines	1 892
assistants de service social	131
Ingénieur économiste de la construction	24
traducteur	21
personnels de maîtrise de l'imprimerie nationale	6
3 CAP personnels de catégorie A de la DGFIP (inspecteurs)	30 745
4 CAP personnels de catégorie A de la DGDDI (inspecteurs)	4 248
5 CAP personnels de catégorie A de la DGCCRF (inspecteurs)	2 165
6 CAP personnels de catégorie A INSEE (attachés statisticiens)	1 764
7 CAP des personnels enseignants de l'IMT	440
Total CAP catégorie A : 7	
CORPS DE CATEGORIE B	
1 CAP agents de catégorie B	3 138
Secrétaires administratifs	2 346
Personnels de correction de l'imprimerie nationale	2
Technicien supérieur de l'économie et de l'industrie	712
Technicien de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines	67
Dessinateur projeteur	11
2 CAP corps B DGFIP	41 777
contrôleur des finances publiques	40 729
géomètre cadastre	1 048
3 CAP corps DGDDI catégorie B	7 883
contrôleur DGDDI	
4 CAP corps INSEE catégorie B	2 231
Contrôleur INSEE	
Total CAP catégorie B : 4	

CORPS DE CATEGORIE C	
1 CAP catégorie C	1 505
Adjoints administratifs	1 067
Adjoints techniques	428
Adjoints techniques de l'imprimerie nationale	10
2 CAP Adjoint administratif de l'INSEE	678
3 CAP Agents catégorie C DGFIP	29 928
agents administratifs de la DGFIP	28 644
Agents techniques des finances publiques	1 284
4 CAP Corps DGDDI catégorie C	
agent de constatation de la DGDDI	5 155
Total CAP catégorie C : 4	
CAP INTER CATEGORIES	
1 CAP commune SCL	392
Personnel scientifique de laboratoire du SCL	177
Technicien de laboratoire relevant des ministres chargés de l'éco. et du budget (SCL)	168
Adjoint technique de laboratoire (SCL)	47
2 CAP commune catégorie B et C DGCCRF	715
Contrôleur DGCCRF	641
Adjoint de contrôle DGCCRF	74
3 CAP EP monnaie de Paris	36
ingénieur en chef, chef de fabrication et maître graveur	23
chef de fabrication adjoint, graveur, chef mécanicien, adjoint technique mécanicien, chef d'atelier principal et chef d'atelier	13
Total CAP inter catégorie C : 3	
TOTAL CAP : 18	

Le ministère a ensuite précisé quelques éléments : au vu des discussions avec la DGAFP, il n'y a pas d'évolution possible de la cartographie, dans le cadre de ce groupe de travail. Il maintient sa volonté de supprimer les CAP locales et d'avoir 18 CAP Nationales au total.

Suite à notre demande, il a apporté les éléments sur le nombre d'élus. Aujourd'hui, ce sont au total 1 740 titulaires en CAP (212 en national, 1 528 en local). Demain, il en restera 98.

Pour la CGT, ce projet est inacceptable tant il réduit ces instances de défense individuelle et collective des agents. Aujourd'hui, le ministère n'a pas estimé le nombre de dossiers et de saisine de ces instances. De plus, il ne fait pas le lien entre le recours et l'exercice des missions ; pourtant, il est évident notamment pour les recours en évaluation.

Dans plupart des cas, **les futurs élu.e.s n'auront pas le temps de préparer correctement l'ensemble des dossiers.** Nous avons donc de grandes craintes sur le rôle que pourront jouer les élus et ces instances.

Issues de la Loi de Transformation de la Fonction publique, imposée par Macron contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, ces réformes du « dialogue social » sont scrupuleusement mises en place à Bercy ; encore une fois, **au détriment du droit des agents à être défendus.**

Et il n'y aura pas de dérogation au barème sur le nombre d'élu.e.s.

Ces éléments devraient être présentés au prochain Comité Technique Ministériel.

Une cartographie pour les CCP (commission pour les non-titulaires) sera examinée prochainement. Pour le fonctionnement concret des ces futures CAP, il convient de mener des discussions par direction pour travailler aux différents règlements intérieurs.